



VILLE DE VANNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES**

§ § § § § §

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2023

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 18 septembre 2023, s'est réuni le 25 septembre 2023, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU

Pouvoirs :

Christine PENHOUET a donné pouvoir à M. AZGAG
Patrick LALOUX a donné pouvoir à Mme CLEQUIN
Jean-Pierre RIVERY a donné pouvoir à M. KERMORVANT
Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. LE GUERNEVÉ
Elen KERGUERIS a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Claire BOEDEC a donné pouvoir à Mme LE TUTOUR
Laëtitia DUMAS a donné pouvoir à M. UZENAT

Absent(s) :

Frank D'ABOVILLE

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2023

FINANCES

Logement social Square du Morbihan - Participation pour le financement de la construction de 40 logements en PLAI et PLUS

M. Vincent GICQUEL présente le rapport suivant :

Pour financer l'opération qui porte sur la construction de 40 logements PLAI et PLUS au Square Morbihan, Morbihan Habitat sollicite une participation de la Ville.

Cette participation conditionne, par ailleurs, celle versée par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Elle peut être déterminée selon les modalités retenues au Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2019–2024 adopté par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, à savoir une participation communale de 3 000 € par logement.

En ce qui concerne cette opération dont le coût est estimé à 7 017 628€, la participation calculée en vertu du PLH est de 120 000 €. Cette participation sera versée selon les modalités établies dans la convention.

Cette participation financière contribue à l'effort de la Ville de Vannes en matière de logement social.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'apporter notre concours financier à Morbihan Habitat pour l'opération Square Morbihan selon les conditions exposées ci-dessus ;
- de prévoir le versement de la participation selon le calendrier suivant :
 - Acompte 50 % de la participation au démarrage des travaux sur pièces justificatives et selon les modalités de la convention ;
 - Le solde après son ajustement en fonction du décompte définitif de l'opération et selon les modalités de la convention.
- d'approuver la signature de la convention relative à cette opération, telle que jointe en annexe ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-215602608-20230925-230925H15948H1A-DE

- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Maire



David ROBO